

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 23 mai 2019

Message no 3

Zone industrielle de la Maillarde - Vente de terrains à l'Etat de Fribourg

Les transactions décrites ci-dessous sont nécessaires à la venue de l'entreprise EFSA SA dans la ZI de la Maillarde, sur la parcelle 767, propriété de l'Etat de Fribourg, à l'arrière des bâtiments existants de jadis Tetra Pak. Une demande de crédit de CHF 300'000.00 avait été votée par le Conseil général en mai 2018 afin de refaire la route d'accès.

Notre commune est propriétaire des parcelles RF 775 et 766 dans la zone industrielle de la Maillarde. Leur utilisation est la suivante :

- Parcelle no 775 : il s'agit de la parcelle sur laquelle est construite la ligne de chemin de fer qui amène à la zone industrielle (ZI) de la Maillarde. La totalité de cette parcelle sera vendue à l'Etat de Fribourg qui souhaite être propriétaire de cette voie ferrée indispensable à l'exploitation de la zone. Les droits et obligations découlant de cette reprise d'infrastructure sont repris par l'Etat de Fribourg (entretien, etc.).
- Parcelle no 766 : cette parcelle de 21'282 m² est actuellement louée à un agriculteur. De cette parcelle, une surface de 1'149 m² sera détachée afin de créer le nouvel article 2170 qui sera vendu à l'Etat de Fribourg.

Une servitude permettra aux promeneurs de continuer à accéder à l'Oratoire de Notre Dame des Pauvres qui se situe en direction de Billens, à l'entrée de la forêt. Le projet d'acte notarié et un plan de situation sont annexés au présent message.

Le prix de vente forfaitaire fixé pour la parcelle no 775 et pour les 1'149 m² de la parcelle 2170 a été arrêté à CHF 446'060.00. Les futurs propriétaires s'engagent également à réaliser à leurs frais ou à participer à hauteur de CHF 300'000.00 à un bassin de rétention conformément aux conditions figurant dans le permis de construire délivré à l'entreprise EFSA SA en date du 20.12.2018.

Le Conseil communal invite le Conseil général à accepter la vente des parcelles no 775 et 2170 selon de projet d'acte notarié annexé, ceci pour le prix de CHF 446'060.00.

Mai 2019

Le Conseil communal

Annexes

1. Plan de situation
2. Projet d'acte de vente établi par Me Eric Buchmann